

Annexe à la délibération 2026-02-07 fixant les indemnités des Vice-Présidents de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

Nom	Prénom	Fonction	Taux de base en %	Montant mensuel brut
CHABAUD	Jean-Louis	Président	48,75%	2 003,88 €
COZZI	Marion	Vice-Présidente	17,87%	734,55 €
IACOBBI	Christophe	Vice-Président	17,87%	734,55 €
SURLE-GIRIEUD	Magali	Vice-Présidente	17,87%	734,55 €
OCCELLI	Didier	Vice-Président	17,87%	734,55 €
ROUSTAN	Claude	Vice-Président	17,87%	734,55 €
PASSARD	Christine	Vice-Présidente	17,87%	734,55 €
OTTO BRUC	Thierry	Vice-Président	17,87%	734,55 €
CAMILLERI	Claude	Vice-Président	17,87%	734,55 €
JOUBERT	Martial	Vice-Président	17,87%	734,55 €
COLLOMP	Thierry	Vice-Président	17,87%	734,55 €
BARBOTIN	Sylvain	Vice-Président	17,87%	734,55 €
VIALE	Thierry	Vice-Président	17,87%	734,55 €
CLUET	Frédéric	Vice-Président	17,87%	734,55 €
CERATO	David	Vice-Président	17,87%	734,55 €
DEMANDOLX	Franck	Vice-Président	17,87%	734,55 €

Fait à Saint André les Alpes, le 31 mars 2026



Le Président

Jean-Louis CHABAUD